

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

l'An deux mille vingt six et le cinq Mai à 9 heures 30, les membres du C.C.A.S. se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances à la Mairie de BARJAC.

Etaient présents : Brigitte BRUGNON – Monique FERRAT – Aline GUYONNAUD – Laure ESNEE – Louisa DOUZELET – Jean-Luc POINAS - Valérie CESSENAT-BORIE – Barbara BOUVAREL – Christine EVAIN – Martine MARASA – Simon GEVAUDAN – Franck CHAUWIN – Philippe DELANNOY

Absents excusés : Edouard CHAULET – Chantal HERVE

Délibération 2026-2

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget CCAS

Le Conseil d'Administration examine le Compte Financier Unique du Budget CCAS 2025 qui s'établit ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025						
BUDGET CCAS						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	19 328,22 €	18 710,98 €				
Résultat de l'exercice		-617,24 €				
Report de l'année N-1		4 358,21 €				
Résultat de clôture		3 740,97 €				
Résultat de clôture au 31/12/2025 :		3 740,97 €				
CONSTATANT que le compte financier unique présente un excédent de fonctionnement de 3 740,97 euros. DECIDE d'affecter : la somme de 3 740,97 euros au compte 002 résultat de fonctionnement reporté.						

Le Conseil d'Administration approuve, à la majorité (2 abstentions : Mmes CESSENAT-BORIE et BOUVAREL), le Compte Financier Unique du budget CCAS 2025,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Alès dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et jour que dessus.

Pour copie conforme au registre.

1/0 Monsieur le Maire :

*Brigitte Brugnion, Vice-Présidente
en l'absence du Maire*

Edouard CHAULET
Président du CCAS

Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20260505-CCAS20262-DE
Reçu le 26/05/2026